

**Contrat d'Actions Citoyennes (carte POP)****Le contexte de l'innovation**

Les jeunes sont trop souvent stigmatisés comme fauteurs de troubles. Leur générosité, leur capacité à participer au développement de la société ne sont ni reconnues ni encouragées.

**L'idée innovante**

Engager les jeunes de 11 à 25 ans dans un « Contrat d'action citoyenne », via « la carte Pop ». Véritable contrat moral passé entre la collectivité et le jeune qui s'engage à effectuer une action citoyenne de courte durée. En contre partie, la collectivité lui attribue une carte qui lui permet de bénéficier de nombreux avantages négociés auprès de partenaires locaux.

**L'objectif recherché**

- Démontrer que la jeunesse constitue une ressource pour le territoire, en créant les conditions de l'engagement citoyen des jeunes, en le valorisant et en établissant des passerelles entre les jeunes et les acteurs du territoire.

**Démarche mise en œuvre**

- Au printemps 2011, communication de l'idée auprès d'acteurs cibles, en interne comme en externe, afin d'en faire des partenaires à part entière.

En interne, la direction des affaires culturelles, le service développement durable et le service de l'animation sportive ont été associés.

En externe, l'Éducation nationale, les associations locale sportives, culturelle, d'éducation populaire, mais aussi la croix rouge, les resto du cœur et les pompiers se sont investis aux côtés de la collectivité. Ces partenaires ont collaboré à la construction et à l'encadrement des actions citoyennes dans leur domaine d'activité.

En parallèle, 50 acteurs économiques locaux sont devenus partenaires du projet.

- Lancement de la « carte pop » en septembre 2011

Communication autour du projet :

Septembre 2011 : Véhicule promotionnel, stand foire de Romans, création d'une page Face Book, flyers distribué aux abords des établissements, site internet, informations au sein des établissements

Octobre 2011: Affichage panneaux sucettes

Évaluation : Été 2012 (voir fin de fiche de synthèse)

**Contenu de la réalisation**

Le contrat d'action citoyenne « carte Pop » est destiné aux jeunes âgés de 11 à 25 ans, ayant une activité sur le territoire de la commune, quelle qu'en soit la nature : scolaire, associative...

L'adhésion à ce contrat engage le jeune :

- à choisir, pour l'année scolaire, une action citoyenne d'une durée d'environ quatre heures, dans un ensemble de champs variés : solidarité, développement durable, culture, sport...
- il s'engage également à respecter, dans le cadre de la réalisation de cette action, les consignes de la personne chargée de l'encadrer : consignes de sécurité de façon à ne pas se mettre en danger ou ne pas mettre en danger les autres intervenants de l'action ; respect des horaires, respect des autres intervenants de l'action et du matériel mis à sa disposition.

En contre partie de cet engagement et sur présentation de sa « carte POP », le jeune bénéficiera d'avantages négociés auprès d'un grand nombre d'acteurs économiques, associatifs, commerciaux... du territoire.

La collectivité s'engage de son côté à :

- négocier des avantages conséquents pour le jeune auprès de partenaires institutionnels, publics ou privés,
- organiser l'encadrement de l'action citoyenne à laquelle le jeune s'engage,
- assurer les conditions optimales de réalisation de cette action citoyenne, en particulier en mettant à sa disposition le matériel nécessaire.

Techniquement, une base de données File Maker Pro a été développée pour ce projet ; elle a permis d'avoir un suivi rigoureux du nombre de places par action, des calendriers, des actions et des jeunes.

### **Moyens humains**

En interne : 1 agent administratif pour les inscriptions et le suivi des actions tout au long de l'année, 1 commerciale contractuelle sur 4 mois pour négocier les avantages avec les partenaires économiques, 1 agent responsable d'unité chargé de la construction des actions et du suivi du projet.

Collaboration des services municipaux dans la construction des actions (transversalité du projet)

Collaboration du service communication.

En externe : Partenariats avec l'éducation nationale, les associations locales (sportives, culturelles, éducation populaire). Les partenaires économiques.

Coûts du projet : 19 935 € (Communication : 1 971 € ; cartes : 1 915 € ; véhicule : 3 366 € ;

Tee shirts offerts aux jeunes: 1 435 € ; salaire de la commerciale : 6 248 €)

### **Bilan de la réalisation**

Évaluation Jeunes : au travers d'un questionnaire remis à l'issue de chaque action effectuée.

Évaluation Tuteurs : au travers d'un questionnaire remis à l'issue de chaque action effectuée.

Évaluation Partenaires : auto évaluation quantitative et qualitative des actions portées.

Évaluation Globale Partagée

Les résultats de cette évaluation nous permettent de relever les éléments suivants :

- 1034 engagements citoyens ont été signés et 100 % d'entre eux ont été tenu.
- Certains jeunes ont émis l'envie de s'engager dans la durée ou de multiplier les actions citoyennes à réaliser.
- 100 % des jeunes souhaitent reconduire leur engagement pour l'édition 2012/2013
- A l'issue d'une année de fonctionnement, l'ensemble des partenaires se disent convaincus de l'efficacité du dispositif et souhaitent reconduire leur engagement.
- Le dispositif « carte Pop » a été retenu comme expérience innovante dans le cadre du Congrès international des villes éducatrices 2012 qui a eu lieu à Changwon (Corée du Sud) en avril 2012.

Au regard du succès de cette première année de fonctionnement, le dispositif « carte Pop » est reconduit et les axes d'évolution seront les suivants :

- augmentation du nombre de jeunes à s'engager dans le cadre de la « carte pop »
- durée d'engagement allongée à 8 heures pour les 16 / 25 ans,
- les avantages négociés pour les jeunes sont développés dans le secteur des transports et du commerce équitable.

### **Contact**

Ludovic JEAN, responsable Animation des politiques éducatives et de jeunesse

Tél. :04.75.05.51.51 ..... Courriel : [ljean@ville-romans26.fr](mailto:ljean@ville-romans26.fr)